

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(6\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur le receveur des contributions indirectes, 23 avril 1861](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur le receveur des contributions indirectes, 23 avril 1861

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamiliestère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[23 avril 1861](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Administration fiscale \(France\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

### Description

RésuméGodin demande une régularisation de la situation fiscale du Familiestère. Il explique qu'il souhaite pourvoir aux approvisionnements en nourriture et en boisson de la population de la cité ouvrière qu'il a édifée à Guise et précise que les boissons n'entrent pas dans le droit des débits de boisson mais dans celui de la consommation à domicile. « Il serait heureux suivant moi que l'ouvrier qui n'a pas la ressource d'acheter un tonneau de boisson pût s'en procurer ce qui est nécessaire à sa subsistance et à celle de sa famille au même prix que l'homme aisé. Cela permettrait à un peu de bien-être de pénétrer dans la famille de l'ouvrier auquel le surenchérissement de toute chose s'oppose. » Il ajoute qu'il va ouvrir une pension où les ouvriers pourront prendre leur repas et plus tard un estaminet à leur usage et il espère que l'administration l'aidera à ne pas enchérir les consommations courantes en ne taxant que les consommations superflues.

SupportUne autre copie de la lettre, de moindre qualité, figure sur les folios 68r et

69r.

## Mots-clés

[Aliments](#), [Familière](#), [Finances personnelles](#), [Habitations](#), [Impôts](#)  
Personnes citées [Castaing, Georges \(1813-1882\)](#)

## Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 2 p. (67r, 70r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---